

Gardez là pour les bougies ! Pas pour brûler vos déchets végétaux

Air Rhône-Alpes lance une campagne de communication pour sensibiliser les rhônalpins aux effets néfastes du brûlage des déchets végétaux.

Alors que l'automne s'installe et que les feuilles mortes et autres déchets végétaux s'accumulent dans les jardins, Air Rhône-Alpes souhaite sensibiliser les rhônalpins aux effets néfastes sur l'environnement et la santé d'une pratique encore trop courante en Rhône-Alpes : le brûlage des déchets végétaux. L'observatoire régional a réalisé un film et élaboré un kit de communication qu'il met à disposition de tous pour inciter chacun à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Une campagne disponible à l'adresse : <http://delair.air-rhonealpes.fr>

Une activité émettrice de polluants et dangereuse pour votre santé

Le brûlage des végétaux contribue à la dégradation de la qualité de l'air en Rhône-Alpes par l'émission de plusieurs polluants dont les particules fines.

Bruler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 6 000 km

En outre, des composés cancérigènes se dégagent des fumées de combustion, entraînant ainsi un risque accru pour la santé des personnes exposées.

Une activité interdite mais largement pratiquée

En dehors des dérogations préfectorales indispensables à certaines activités, le brûlage de déchets verts est interdit depuis plusieurs années par le règlement sanitaire départemental. Malgré cela, on estime en moyenne que :

9 % des maisons individuelles en Rhône-Alpes brûlent près de 25 000 tonnes de déchets par an *

Des solutions alternatives, utiles et respectueuses de la qualité de l'air

Pourtant des solutions alternatives existent pour traiter ses déchets végétaux : le broyage, le compostage, la tonte mulching, le paillage, la collecte en déchetterie ou encore la collecte sélective. Autant de pratiques et d'initiatives personnelles ou communales respectueuses de la qualité de l'air et sans danger pour la santé.

CONTACT PRESSE

Service communication communication@air-rhonealpes.fr
04 72 81 66 52 ou 04 72 14 54 23

*Basé sur l'hypothèse que toutes les maisons individuelles ont un jardin – D'après l'enquête menée par l'ADEME en 2008 sur le territoire national.

